Formation Certifiante en Massage Initiatique & Thérapie Corporelle Quantique

Bulletin d'inscription 2026-2027

A renvoyer à l'asbl "Ressourcements" : Welriekendedreef 45 - B-3090 Overijse
Tél : +32-2-657 65 37 E-mail : info@ressourcements.be

Nom..... Prénom..... Date de naissance.....Sexe.....
Adresse.....N°.....Bte.....
Code Postal..... Localité .....
Tél. .....Fax. .....GSM.....`
E-mail ..... Profession .....

❏ Je m'inscris à la formation certifiante suivante :

❏ Massage Initiatique en 36 soirées de 4h (144h) + 4 tersting (10h) : **2090€**
❏ 1ère année en Thérapie Corporelle Quantique ((39 soirées de 4h) + testing (8h) : **2080€**
❏ 2ème année en Thérapie Corporelle Quantique ((24 soirées de 4h) + testing (4h) : **1220€**

❏ Je suis très motivé(e) mais étant en situation de précarité financière, je suis dans l'incapacité de payer l'entièreté du prix de la formation. Je fais donc une demande d'une bourse (voir modalités au verso).

Modalités de paiement

A : paiement en 1 fois
❏ Je paie le montant total en une fois, soit .....€
❏ en espèces, ❏ par virement au compte de l'asbl Ressourcements n° IBAN : BE61 3101 6268 1517

B : paiement en 2 fois
❏ Je paie un acompte de 25%, à savoir .....€ :
❏ en espèces, ❏ par virement au compte de l'asbl Ressourcements n° IBAN : BE61 3101 6268 1517,
et je paierai le solde, à savoir .....€, au plus tard, pour le 1er jour de la formation :
❏ en espèces, ❏ par virement au compte du Centre Ressourcements n° IBAN : BE61 3101 6268 1517

C : paiement via un ordre permanent (founir obligatoirement une photocopie de l'ordre permanent)
❏ Je paie un acompte de 25%, à savoir .....€ :
❏ en espèces, ❏ par virement au compte de l'asbl Ressourcements n° IBAN : BE61 3101 6268 1517,
❏ je paierai le solde en ..... mensualités de ..... € via un ordre permanent prenant fin le .....
(il doit obligatoirement prendre fin au plus tard le dernier jour de la formation).

❏ Je suis en règle de cotisation pour l'asbl Ressourcements pour l'année scolaire 2022-2023 (voir explications au verso)
❏ Je règle ma cotisation de 20€ à l'asbl Ressourcements pour l'année scolaire 2026-2027
❏ en espèces, ❏ par virement au compte de l'asbl Ressourcements n° IBAN : BE61 3101 6268 1517 (via un virement séparé)

Veuillez indiquer, ci-dessous, la mention "Pour accord. Lu et approuvé".

Mention Date Signature

Modalités d'inscription

Incriptions

• Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à la date de versement d'un acompte, chaque groupe étant limité à 12 participants maximum.
• Tout désistement dans la période qui précède de deux mois le premier jour de la formation permettra le remboursement intégral des sommes déjà versées.
• Le Centre "Ressourcements" se réserve le droit d'annuler un stage dans le cas où le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant pour couvrir les frais engagés. Dans ce cas, l'acompte sera intégralement remboursé.
• Pour vous inscrire à une formation, vous devez vous acquitter du prix du stage, augmenté de la cotisation annuelle obligatoire de 20 € à l'asbl "Ressourcements" (à ne payer que lors de la 1ère inscription de l'année). Attention, les cotisations sont à renouveler au début de chaque nouvelle année académique.

Prix de la formation

Le prix de la formation inclus le prix des syllabus ainsi que des 4 testing individuels avec le formateur ou son assistant(e) pour obtenir la certification au terme de la formation.

Paiements des stages et formations

• Acompte d'1/3 du montant total de la formation ou du niveau choisi, selon la formule pour laquelle vous aurez opté.
• Le paiement de cet acompte rend votre inscription à la formation ferme, complète et définitive.
• En cas d'abandon en cours de formation, aucun remboursement ne sera effectué, le paiement de la formation devra se faire dans l'intégralité et le paiement par ordre permanent ne pourra, en aucun cas, être interrompu avant le terme fixé.

Evaluation et certification des formations

Voir sur la page du site : https://www.ressourcements.be/formations-certifiantes/46-2/reconnaissance/

Conditions pour pouvoir bénéficier d'une bourse

Si vous ne pouvez pas participer à la formation complète en Massage Initiatique pour des raisons financières (vous êtes au chômage, ...) et que vous êtes particulièrement motivé(e), vous pouvez bénéficier d'une bourse.
Le système de bourses fonctionnent sur une base solidaire. Sur le prix des inscriptions payé intégralement, 10% sont prélevés pour alimenter un fonds permettant l'octroi de bourses aux personnes motivées mais dans une situation financière précaire.
Dans ce cas, envoyez-nous un courrier motivé (info@ressourcements.be) avec tous les éléments que vous jugerez importants pour expliquer votre situation financière. Après étude de votre demande et un entretien préalable, une bourse contribuant partiellement au prix de la formation, vous sera eventuellement accordée. Pour pouvoir bénéficier d'une bourse, vous devez vous engagez à aller jusqu'au bout de la formation, sous peine de remboursement de la bourse allouée, si vous arrêtez avant terme, en plus du paiement du solde de la formation.

Précisions sur la cotisation annuelle obligatoire à l'asbl

Le Centre Ressourcements - Ecole Belge de Thérapie & Pratiques Psycho-Corporelles a été créé en 1992 en tant qu'association de fait et est devenu une association sans but lucratif à partir de 1995. Ses statuts ont été publiés au Moniteur belge le 7/3/96 sous le n° 435496. En tant qu'asbl, ses statuts prévoient que pour participer aux activités organisées en son sein, il est nécessaire d'être membre adhérent en règle de cotisation. Le montant de la cotisation en tant que membre adhérent est fixé annuellement par le Conseil d'Administration. Pour l'année 2026-2027 la cotisation s'élève à 20€. Cette cotisation n'est payable qu'une fois par an au moment de la 1ère inscription de l'année. Elle est réglable en espèces ou par virement mais, dans ce cas, il est important de le faire séparément du montant du droit d'inscription.